

S'ÉLOUVRI

de nouvelles perspectives professionnelles

Vous voulez évoluer, bouger, changer ?

Vous avez besoin d'y voir plus clair ?

Vous souhaitez faire le point sur vos compétences ?

Faites votre bilan de compétences avec



SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Un accompagnement confidentiel et structuré pour clarifier votre projet,
identifier vos atouts et construire un plan d'action concret.

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Choisir de faire un bilan de compétences c'est vous offrir le temps de définir un nouveau projet professionnel.

Par une méthode pédagogique et **en conformité avec le cadre légal du bilan de compétences** selon les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail, la démarche consiste à :

- Clarifier votre avenir professionnel,
- Valoriser vos compétences et votre expérience,
- Préparer une mobilité interne ou externe,
- Sécuriser une reconversion,
- Retrouver du sens dans votre parcours,
- Construire un projet compatible avec vos contraintes personnelles.

Il est réalisé avec l'aide d'un consultant expérimenté, issu de formation supérieure en gestion des ressources humaines et/ou psychologie du travail, qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie appropriée,
- Mène l'ensemble des entretiens de face à face,
- Propose et restitue si nécessaire des tests,
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs,
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.

Vous serez guidé par votre consultant tout au long de la démarche qui s'articule entre des moments de travail à partir de supports d'auto-investigation et des entretiens individuels.



À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences **s'adresse à tous**, quel que soit votre statut (salarié, chef d'entreprise, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, etc.).

Quelle durée ?

- Jusqu'à **24 heures maximum**, selon le besoin identifié.
 - Plusieurs formats peuvent être proposés : **13h, 16h ou 24h**, selon le besoin, les objectifs poursuivis et le financement mobilisé.
- Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.
- **Démarrage possible généralement sous 2 à 4 semaines** après le premier échange, sous réserve de validation du financement, des disponibilités et de la contractualisation.
 - Sur une période de **2 à 3 mois**.
 - Un suivi est assuré jusqu'à **6 mois** après la fin du bilan.

Quand le réaliser ?

Sur ou hors temps de travail, en présentiel ou distanciel.

Pour vous permettre de réaliser votre bilan de compétences, nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité d'être reçu en dehors de ces horaires).

Quels outils ?

- Des **supports d'aide à la réflexion**.
- Un inventaire de personnalité, d'intérêts et des tests d'aptitudes peuvent éventuellement être utilisés en fonction du projet.
- Des rencontres avec des professionnels et un soutien pour la réalisation d'enquêtes terrain.
- Et votre plateforme en ligne accessible 24h/24.

Déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences comprend 3 phases incontournables :

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et clarifier votre demande, poser les objectifs de travail et vous présenter la méthodologie qui sera appliquée.

2

PHASE D'INVESTIGATION

Pour identifier vos compétences, aptitudes, connaissances générales, motivations et définir ainsi votre projet professionnel.

3

PHASE DE CONCLUSION

Finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre.

Remise d'une synthèse de votre bilan de compétences.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

À la fin de votre bilan de compétences, vous aurez :

- Clarifié un ou plusieurs projets professionnels réalistes et réalisables, en cohérence avec votre parcours, vos compétences, vos motivations et vos contraintes personnelles
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : actions de formation à mettre en place, argumentation personnalisée pour votre employeur, ...)



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante :

contact.handicap@semaphores.fr

Un support digital complémentaire via notre plateforme en ligne !

- Des modules de tests et d'e-learning pour vous évaluer
- Des passerelles métiers
- Toute l'actualité emploi (salons, événements, etc.) pour rester connecté à la dynamique de votre marché
- Une interactivité avec votre Coach via des conseils avisés, un espace documentaire sécurisé, une messagerie intégrée
- L'adéquation de votre profil sur votre territoire
- Toutes les offres du marché pour postuler et gérer vos candidatures



Financement de votre bilan

► Au titre du plan de développement des compétences :

Avec votre accord, votre employeur peut financer votre bilan de compétences dans le cadre du plan de développement des compétences. Cette démarche peut notamment vous permettre de faire le point sur votre parcours, vos compétences et vos perspectives d'évolution professionnelle, dans un cadre confidentiel.

► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF.

Dans le cadre du CPF, plusieurs formats de bilan de compétences peuvent être proposés selon le besoin identifié, 13h ou 16h.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur.

La demande de financement est à instruire directement sur : www.moncompteformation.gouv.fr

► Au titre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) :

Pendant une période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail de bénéficier d'un bilan de compétences.

► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :



gestion.carrieres@semaphores.fr OU



01 40 15 56 12

Éthique et déontologie

► Le volontariat (prérequis) :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & transition, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



35 000

personnes
accompagnées
depuis 2018



300

consultants
et experts



200

Sites

CONTACT



gestion.carrieres@semaphores.fr OU



01 40 15 56 12

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

www.semaphores.fr

Le Cabinet Sémaphores est certifié Qualiopi au titre de ses activités d'organisme de formation et de centre de bilans de compétences (certificat disponible sur notre site web)